



and the state of t Chris Potter, Youn sun nah, Richard Bona, Earth wind and fire......



Saint-Gaudens / jazz du monde



Nous restons conscients que sans vous, les partenaires, rien ne serait possible. Nous vous sommes très reconnaissants pour la confiance que vous nous témoignez et le soutien que vous nous apportez, depuis le début de cette aventure.

Pour pérenniser ce festival, votre collaboration reste indispensable.

En devenant parrain ou mécène de la 22^e édition du festival :

- > vous permettez de faire connaître de grands artistes internationaux et d'offrir des concerts gratuits,
- > vous participez au développement économique, touristique et culturel du pays du comminges et de la région,
- > vous aidez à la mise en place d'actions pédagogiques,
- > vous confortez le lien social,
- > vous soutenez nos actions pour le développement durable...

Nous vous offrons:

- des prestations de relations publiques de grande qualité pour vos clients ou vos salariés,
- > de la visibilité sur l'ensemble de la communication et la signalétique,
- > la possibilité de communiquer autrement au travers d'un événement nationalement reconnu et au large public.

Contact:





DEVENIR PARRAIN DU FESTIVAL

Les offres de parrainage sont en H.T. avec facturation TVA, celles de mécénat sans TVA mais avec reçu fiscal pour défiscalisation.

Copper 600€

- > **votre logo** sur : site internet (avec lien), dossier de presse, flyers, affiches, programme, etc.,
- > projection de **votre logo ou message publicitaire sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte,
- > 2 places avec cocktail à l'entracte pour la soirée d'ouverture,
- > 4 places pour une autre soirée au choix avec cocktail.

Silver 1000€

- > **votre logo** sur : site internet (avec lien), dossier de presse, flyers, affiches, programme, etc.,
- > projection de **votre logo ou message publicitaire sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte,
- > **10 places**, dont 4 pour la soirée d'ouverture avec cocktail à l'entracte, les 6 autres à répartir sur les autres soirées, avec cocktail.

Silver + 2 000 €

- > **votre logo** sur : site internet (avec lien), dossier de presse, flyers, affiches, programme, etc.,
- > projection de **votre logo ou message publicitaire sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte,
- > **20 places**, dont 6 pour la soirée d'ouverture avec cocktail à l'entracte, les 14 autres à répartir sur les autres soirées, avec cocktail,
- > **distribution d'un flyer** de l'entreprise à l'entrée d'un concert.

Contact:





Les offres de parrainage sont en H.T. avec facturation TVA, celles de mécénat sans TVA mais avec reçu fiscal pour défiscalisation.

Gold 3 000 €

- > **votre logo** sur : site internet (avec lien), dossier de presse, flyers, affiches, programme, etc.,
- > parrainage de spots radios,
- > projection de **votre logo ou message publicitaire sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte,
- > **26 places**, dont 8 pour la soirée d'ouverture avec cocktail à l'entracte, les 18 autres à répartir sur les autres soirées, avec cocktail.

Gold + 5 000 €

- > **votre logo** sur : site internet (avec lien), dossier de presse, flyers, affiches, programme, etc.,
- > encart publicitaire ou rédactionnel dans le dossier de presse,
- > projection de **votre logo ou message publicitaire sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte,
- > **34 places**, dont 10 pour la soirée d'ouverture avec cocktail à l'entracte, les 24 autres à répartir sur les autres soirées, avec cocktail,
- > possibilité de **parrainer un concert**, pendant ou hors festival au profit, soit d'une association caritative, d'un EHPAD, ou dans le cadre d'une action périscolaire, de la MJC, ou du Centre d'Art Contemporain conventionné,
- > possibilité d'une **mise à disposition d'un stand** ou coin partenaires.
- > **bracelets évènementiels** avec logo de l'entreprise pour l'entrée en salle des festivaliers, chaque jour.

Contact:





Les offres de parrainage sont en H.T. avec facturation TVA, celles de mécénat sans TVA mais avec reçu fiscal pour défiscalisation.

Platinium 10 000 €

- > **votre logo** sur : site internet (avec lien), dossier de presse, flyers, affiches, programme, etc.,
- > projection de **votre logo sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte,
- > parrainage exclusif d'un concert : PLV à l'entrée des concerts (hors fabrication), et annonce faite par présentateur en début de concert,
- > **40 places**, dont 12 pour la soirée d'ouverture avec cocktail à l'entracte, les 28 autres à répartir sur les autres soirées, avec cocktail,
- > fléchage de l'ensemble du festival Off avec votre logo,
- > parrainage du concert de fin de stage ouvert aux musiciens malvoyants ou non voyants.
- > possibilité d'une **mise à disposition d'un stand** ou coin partenaires.

Platinium + 30 000 €

- > **être le parrain exclusif** d'une soirée de deux concerts, avec annonce en salle par présentateur,
- > présence de votre **logo** sur l'ensemble de la communication, sur le site internet avec lien, sur les verres ecocup recyclables,
- > projection de **votre logo ou message publicitaire sur écran** dans salle de concert et club Guy Lafitte
- > parrainage de **spots radio**,
- > présence sur **tv magazine**,
- > fléchage et panneautage (40 à 50 panneaux) de l'ensemble du festival In avec votre logo,
- > **banderoles** autour du site du festival.
- > possibilté d'une mise à disposition d'un stand ou coin partenaires,
- > **48 places**, dont 16 pour la soirée d'ouverture avec cocktail à l'entracte, les 32 autres à répartir sur les autres soirées, avec cocktail,
- parrainage d'un concert, pendant ou hors festival (au profit des enfants malades de l'hôpital de Toulouse Purpan, Ehpad, ou associations caritatives).
- possibilité de bénéficier d'un groupe de musiciens à l'occasion d'un évènement de l'entreprise.

DEVENIR **MÉCÈNE DU FESTIVAL**

Nous sommes habilités, par l'Administration fiscale, à recevoir des dons dans le cadre du mécénat.

Le régime fiscal général (rappel)

Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu, mais peut aussi bénéficier de certaines contreparties en communication et relations publiques.

Pour les entreprises, **la réduction d'impôt** est égale à **60 % du montant du don** (sous réserve de la modification de la prochaine loi de finance) effectué en numéraire, en compétence ou en nature, et retenu dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires H.T., avec la possibilité, en cas de dépassement de ce plafond, de reporter l'excédent au titre des cinq exercices suivants.

Les contreparties

Les contreparties constituent un **avantage offert** par le bénéficiaire au donateur **en plus de la réduction d'impôt**. La valeur de ces contreparties doit demeurer dans une « disproportion marquée » avec le montant du don : il est communément admis un rapport de 1 à 4 entre le montant des contreparties et celui du don, c'est à dire que la valeur des contreparties accordées à l'entreprise mécène ne doit pas dépasser 25 % du montant du don.

Exemple: une entreprise qui fait un don de 10 000 €, elle pourra bénéficier de contreparties à hauteur de 2 500 € ; si elle donne 100 000 €, les contreparties seront de 25 000 €. Il pourra s'agir de la présence du logo ou du nom de l'entreprise dans la communication de l'opération mécénée, d'entrées gratuites, de remise de catalogues, de mise à disposition d'espaces, etc...

Pour les particuliers, la réduction d'impôt passe à 66 %.

Contact:

